

### Grille des tarifs SRH année scolaire 2023-2024

Cherbourg en Cotentin - Grignard			
Elèves (1)		montants unitaires en €	soit forfait annuel en € 32 semaines de ...
Repas hors forfait et après 32 semaines (1) (2)	-	4,10	-
Repas élèves demi-pension 32 semaines (1) (2)	DP5	3,22	515,20
	DP4	3,44	440,32
	DP3	3,66	351,36
	DP2	4,00	256,00
Montant internat après 32 semaines (1)	application du montant unitaire correspondant au forfait choisi		
Forfaits élèves internat	INT6	9,40	1504,00
	INT5	8,75	1400,00
	INT4	8,18	1308,80
	INT3	7,32	936,96
	repas supplémentaire (midi ou soir)	3,22	-
	nuitée	4,50	-
	surplus chambre individuelle (forfait annuel, seulement lorsque celui-ci existait avant le 01/09/2018)	256,00	-
	petit-déjeuner	1,60	-

Apprentis		Tarifs au 01/09/2023 en €
Formations faisant l'objet d'une prise en charge par les OPCO	Petit-déjeuner	1,6
	Repas midi	4,1
	Repas soir	3,22
	Nuitée	4,5
Formations autres	Petit-déjeuner	Tarifs "élèves" applicables (forfait ou unitaire en fonction de la situation)
	Repas midi	
	Repas soir	
	Nuitée	

Stagiaires de la Formation professionnelle		Tarifs au 01/09/2023 en €
Repas		4,10

Intitulés		Tarifs au 01/09/2023 en €
Tarifs applicables à tout personnel régional et aux personnels rattachés à l'EPL	Indice majoré ≤ 420	3,22
	Indice majoré > à 420 et ≤ 479	4,52
	Indice majoré > 479	5,57

Autres tarifs		Tarifs au 01/09/2023 en €	
Repas exceptionnels (en fonction des prestations proposées par l'EPL)	tarif 1	6,20	
	tarif 2	12,20	
	tarif 3	18,20	
Repas hôtes de passage	participant à la vie de l'EPL (selon appréciation par le chef d'établissement)	tarif 1	5,70
	non participant à la vie de l'EPL (selon appréciation par le chef d'établissement)	tarif 2	9,50
Nuitée adulte (en fonction des prestations proposées par l'EPL) (3)	tarif 1	7,50	
	tarif 2	11,00	
	tarif 3	15,00	
Petit-déjeuners adultes		-	1,60
Réception, accueil de groupes	café simple	1,10	
	café amélioré	1,70	
	réception autres prestations (par personne)	3,80	
Dispositif S.N.U. forfait (par jour et par jeune volontaire et encadrant)	petit-déjeuner	1,60	
	repas midi (ou panier repas)	5,50	
	repas soir (ou panier repas)	5,50	
	nuitée	7,50	
	soit forfait journalier	20,10	
	goûter optionnel	1,60	

(1) Un élève s'entend d'un lycéen (de l'EPL ou d'un autre EPL), d'un collégien, d'un correspondant, d'un élève BTS, CPGE, d'un élève stagiaire (hors formation continue).

(2) Un élève qui effectue un stage dans un EPL dans le cadre de sa formation se voit appliquer le tarif repas hors forfait.

(3) Ces tarifs sont applicables uniquement à l'internat et non aux logements de fonction, qui relèvent d'une convention d'occupation précaire dans le cadre du Règlement Régional de gestion des logements de fonction dans les EPL.